



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/54/SC.1/L.2
11 octobre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Cinquante-quatrième session
Genève, 1^{er}-11 octobre 2007

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 1^{er} au 11 octobre 2007

Rapporteur: M. Mohammad Ali Zarie Zare (République islamique d'Iran)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
COMITÉ DE SESSION I	
Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010	
Conclusions concertées.....	2

COMITÉ DE SESSION I

Examen des progrès de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010

Conclusions concertées (...)

Le Conseil du commerce et du développement,

Notant avec satisfaction les nombreuses activités entreprises par la CNUCED, dans les limites de son mandat et de ses compétences, pour la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, comme indiqué dans les documents TD/B/54/2 et TD/B/54/CRP.1,

1. *Demande instamment* à toutes les parties intéressées, en particulier les pays les moins avancés (PMA), les donateurs et le système des Nations Unies, de redoubler d'efforts, en partenariat, pour assurer la mise en œuvre intégrale et effective des mesures et des engagements contenus dans le Programme d'action;

2. *Reconnaît* l'importance critique du développement par les PMA de leurs capacités productives par le biais de l'accumulation de capital, du progrès technologique, du changement structurel et de la bonne gouvernance, afin de renforcer leur croissance économique et leur développement, d'élargir l'emploi productif et de réduire la pauvreté généralisée, de remédier à leur marginalisation persistante et d'accélérer leur intégration positive dans l'économie mondiale;

3. *Se félicite* du *Rapport 2007 sur les pays les moins avancés: Savoir, apprentissage technologique et innovation pour le développement*, en tant que contribution appréciable et originale à la recherche et à l'analyse;

4. *Souligne* que la science, la technologie et l'innovation sont essentielles dans les PMA et qu'il est nécessaire de définir des politiques et des mesures nationales et internationales pratiques pour encourager l'apprentissage technologique et l'innovation dans ces pays, ainsi que de soutenir des stratégies de communication qui sensibilisent davantage l'opinion publique à la contribution de la science, de la technologie et de l'innovation au développement et à la réduction de la pauvreté;

5. *Souligne* que les PMA doivent au premier chef s'approprier et initier la conception et l'application de leurs politiques et stratégies de développement, et leur demande instamment d'intégrer des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation, dans leurs stratégies de développement et de réduction de la pauvreté. Les partenaires de développement peuvent également jouer un rôle important dans la promotion de l'apprentissage technologique et de l'innovation à travers une augmentation de l'aide publique au développement consacrée aux questions relatives à la promotion de la science, de la technologie et de l'innovation en tenant compte des besoins et des conditions spécifiques des PMA ainsi que du paragraphe 52 du Consensus de São Paulo;

6. *Insiste* sur l'importance de l'accroissement de la productivité agricole pour le développement et la réduction de la pauvreté dans les PMA et invite les partenaires de développement à envisager d'accroître l'aide publique au développement consacrée à la recherche agricole et aux services de vulgarisation agricole dans les PMA;

7. *Souligne* la nécessité de mesures nationales et internationales pour créer des emplois productifs dans les secteurs non agricoles dans les PMA en encourageant la création d'entreprises et en améliorant les compétences de base et les capacités technologiques des entreprises locales, notamment par le biais de la formation et du perfectionnement des compétences, en particulier en matière de conception et d'ingénierie, en encourageant la recherche-développement, en augmentant les capacités d'absorption des entreprises et des sociétés locales, en incorporant davantage d'apprentissage technologique dans l'investissement étranger direct et en intégrant le développement technologique dans les projets d'infrastructures matérielles financés par des donateurs;

8. *Souligne en outre* que, pour que les PMA bénéficient davantage de la technologie et de l'innovation, ils doivent s'efforcer de promouvoir un environnement favorable, des politiques macroéconomiques équilibrées et un environnement économique et commercial transparent et prévisible, afin que leur population puisse participer effectivement à la société du savoir;

9. *Réaffirme* que l'aide au commerce est un important complément des négociations commerciales, en particulier dans le cadre du Cycle pour le développement de Doha, dont elle peut amplifier les bénéfices potentiels pour les pays en développement. Dans ce contexte, une

attention particulière devrait être accordée, notamment, au renforcement des capacités locales en matière de science, de technologie et d'innovation, en particulier dans les PMA;

10. *Reconnaît* la contribution précieuse de la CNUCED au Cadre intégré et demande à celle-ci de jouer un rôle plus dynamique et plus éminent, en particulier pour le suivi et le fonctionnement du Cadre intégré renforcé. Dans ce contexte, il conviendrait de mobiliser les divisions et les programmes de la CNUCED pour qu'ils contribuent efficacement à cet effort;

11. *Reconnaît* l'importance et l'ampleur de l'action continue de la CNUCED en faveur des PMA et *demande instamment* au secrétariat de renforcer, dans les limites des ressources existantes, sa capacité de recherche, en particulier sur les questions relatives aux PMA, et d'intensifier les synergies et les complémentarités entre ses travaux de recherche et d'analyse, d'un côté, et les activités de coopération technique et de renforcement des capacités, de l'autre, et invite les quatre autres divisions de la CNUCED à coopérer avec la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux de façon que les PMA puissent bénéficier des compétences, des travaux de recherche et des services et produits d'assistance technique de toutes les divisions; demande que des études supplémentaires sur l'économie du savoir dans les PMA soient réalisées; et demande au secrétariat de la CNUCED d'établir un rapport sur la coopération et l'affectation des ressources au sein du secrétariat à l'appui des PMA, dans le contexte duquel serait examinée la question du volume des ressources consacrées à la publication annuelle du *Rapport sur les pays les moins avancés*;

12. *Exprime* ses remerciements aux donateurs bilatéraux pour leur soutien continu et leurs contributions financières au Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED en faveur des pays les moins avancés et les invite à reconstituer régulièrement les ressources de ce fonds et à en diversifier les sources de financement;

13. *Prie* le secrétariat de la CNUCED de mobiliser des ressources financières adéquates pour garantir la participation des PMA à la préparation de la douzième session de la Conférence, ainsi que leur participation à la session elle-même, et invite les donateurs à verser des contributions extrabudgétaires à cette fin.
